

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

GALLAIS STEPHANE GUY
GALLAIS SANDY
9 RUE GEN A.H. LEFEVRE
60300 COURTEUIL

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1806500462487
Déclarant 2 (C) : 0822659934012

Référence du document : 23 B4 7640898 96

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
9 RUE GEN A.H. LEFEVRE
60300 COURTEUIL

Numéro FIP 600 41 92 9755847789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 18/04/2023

Somme qui vous est remboursée

530,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 42 583
Nombre de parts : 5.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Salaires.....	18973		0	
Dédiction 10% ou frais réels.....	- 1897		0	17076
Salaires, pensions, rentes nets.....	17076		0	17076
BNC professionnels déclarés.....		24952		
BNC pro. hors quotient imposables.....		24952		24952
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			595	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				595
Revenu brut global.....				42623
CSG déductible.....			- 40	
Revenu imposable.....				42583
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	4	Montant déclaré 4	Montant retenu 4	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	77		77	
Emploi salarié à domicile.....	595		595	
Montant du crédit d'impôt calculé.....		155		- 298
Crédit formation chef d'entreprise.....			155	- 155
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 530
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				- 530
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				530
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		3				1			5.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

42583

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹.....

595

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394